

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**73/2024**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 19 décembre 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la
délibération :10Vote 10
Pour 10
Contre
AbstentionDATE DE LA
CONVOCATION
08/11/2024
DATE AFFICHAGE
15/11/2024L'an deux mille vingt quatre
et le dix-neuf décembre

à 18 h 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames PONZEVERA, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI, VOLELLI

Procuration : Mme FERRAGUTI à OLMETA, Mr HLUSICKA à PAOLINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA, Mme ROVERE Anne-Sophie à Mr COSTA.

Absents : Messieurs FEYDEL, PANZA, MORELLI et Mesdames GUARDINI, LOUIS.

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération**ETUDE PATRIMONIALE DES REMPARTS DE LA CITADELLE**

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de réaliser une étude patrimoniale des remparts de la Citadelle afin d'en définir un état des lieux (architecturalement, historiquement, structurellement) et de d'envisager les travaux de restauration à venir.

L'étude serait assurée par un architecte du Patrimoine et un bureau d'études spécialisées.

Le montant prévisionnel de l'opération est de **37 140 Euros HT**.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

Organismes	%	Montant HT
ETAT DRAC	20,00	7 428,00
CDC	60,00	22 284,00
Commune	20,00	7 428,00
TOTAL	100,00	37 140,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation de l'étude et le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.